



CHS-DI 43

DEFIBRILATEUR

Ce n'est pas la première fois que la **CGT FIP 43** attire l'attention du **CHS-DI 43** sur l'importance de la prévention de tout accident.

L'**arrêt cardiorespiratoire**, c'est l'urgence absolue, car il risque d'évoluer très rapidement vers la mort si rien n'est fait.

Face à cette situation d'urgence la pratique des gestes élémentaires de survie dans les 4 minutes, la défibrillation dans les 5 minutes et la réanimation spécialisée dans les 8 minutes sont primordiaux.

Les chances de survie après un arrêt cardiaque diminuent de 7 à 10 % chaque minute. Une redéfinition de la chaîne de survie est nécessaire. C'est l'arrivée du défibrillateur dans les 5 minutes et l'arrivée des secours médicalisés dans les 8 minutes .

Dans ces conditions, le SMUR ne se déplacera plus pour établir des certificats de décès, mais bien pour traiter la cause de l'arrêt cardiaque qui aura été défibrillé par le premier témoin.

En effet, lorsque ce dernier a accès à un défibrillateur rapidement et est formé, les taux de survie sont de 50 %. Par contre lorsque le témoin n'est pas formé, le taux de survie descend à 23 %. Aussi, le meilleur réanimateur, c'est le premier témoin, formé ou non, mais équipé d'un défibrillateur. Il peut, alors, récupérer plus d'arrêt que le meilleur système médicalisé français.

Il faut prendre conscience que la santé de chacun passe par l'implication de tous. Des études démontrent que l'implantation de défibrillateurs entièrement automatiques, simples d'utilisation, permet d'obtenir de très bons résultats. La défibrillation n'est plus un acte médical, mais un acte citoyen.

Il est donc nécessaire d'implanter un défibrillateur partout où il y a un public important. Dans le même temps il faut informer et prodiguer des formations aux agents les plus en contact avec le public.

Aujourd'hui, pensez-vous Monsieur le président du **CHS-DI 43**, également directeur de la , toute nouvelle **Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP 43)** que vous puissiez vous permettre de ne pas apporter une attention particulière sur ce sujet.

Regardez autour de vous partout où il y a accueil d'un public, des défibrillateurs sont installés avec force publicité. Serions-nous immunisés contre l'arrêt cardiorespiratoire lorsque l'on passe le seuil de nos accueils. Si tel est le cas cela rassurera la population qui vient nous rendre visite, trop souvent avec crainte.

Les représentants de la **CGT FIP 43** viennent d'apprendre que dans un très proche avenir nos collègues des **Douanes** ne siègeraient plus en local parmi nous. En effet ils seront centralisés à Clermont-Ferrand.

Encore une belle avancée de la **RGPP**, une **vraie régression** en définitive. Comme la **DRIRE** qui s'est perdue dans la nature il y a quelques années, comme nos camarades de la **Concurrence et de la Consommation** éparpillés à droite et à gauche, nos camarades douaniers vont parler des problèmes locaux à... Clermont-Ferrand !!!

La **CGT FIP 43** va en profiter pour rappeler à ce comité qu'elle avait proposé un vœu il y a 2 ans qui dénonçait le passage en force lors du déménagement de Saint Jean à Vals de la Douane. En effet un illustre politique avait contrant, au pas de course, nos camarades à quitter leurs locaux de St Jean pour y installer le **Pôle Emplois**, célèbre pour sa fusion complètement ratée.

Ce vœu avait été voté positivement par tous les représentants des personnels. La parité administrative avait refusé de voter....

Aujourd'hui nous dénonçons donc fermement ce **nouveau dépeçage du CHS-DI 43** qui se fera au détriment de nos camarades des Douanes.